

# NEWSLETTER

OCTOBRE 2024

*Chatbot Rebecca*



## SOMMAIRE

---

### ACTUALITÉS

- Poursuite de l'harmonisation des indemnités interministérielles
- Accès direct aux instructions et circulaires

### NOUVEAUTÉS

- Intervention aux rendez-vous de l'AMUE
- Planifiez notre intervention dans votre structure !
- Les ministères et leurs établissements publics ont jusqu'au 31 décembre pour passer à la nouvelle interface, après il sera trop tard !

## Poursuite de l'harmonisation des indemnités interministérielles

Dans la continuité des **travaux d'harmonisation** des fiches indemnitaires **Interministérielles** amorcés au cours du mois de septembre, j'ai ce mois-ci, revu les **4 indemnités** suivantes :

- 200033 REMBT DOMICILE-TRAVAIL
- 200039 REMBT DOMICILE-TRAVAIL
- 200041 FORF. MOBILITES DURABLES
- 200042 FORFAIT TELETRAVAIL



## Accès direct aux instructions et circulaires

Les réponses aux questions réglementaires RH de Rebecca s'appuient sur des instructions ou des circulaires ?

Désormais un simple clic sur l'instruction ou la circulaire citée vous permettra de la retrouver directement sur Légifrance si elle y figure.

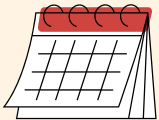
# amue Intervention aux rendez-vous de l'AMUE

L'équipe du chatbot a eu l'opportunité d'animer une **webconférence de présentation de Rebecca** dans le cadre des "Rendez-vous de l'AMUE".

Pendant une heure 140 participants ont pu découvrir les **dernières innovations et fonctionnalités** de cet outil clé pour la gestion RH puis poser leurs questions.

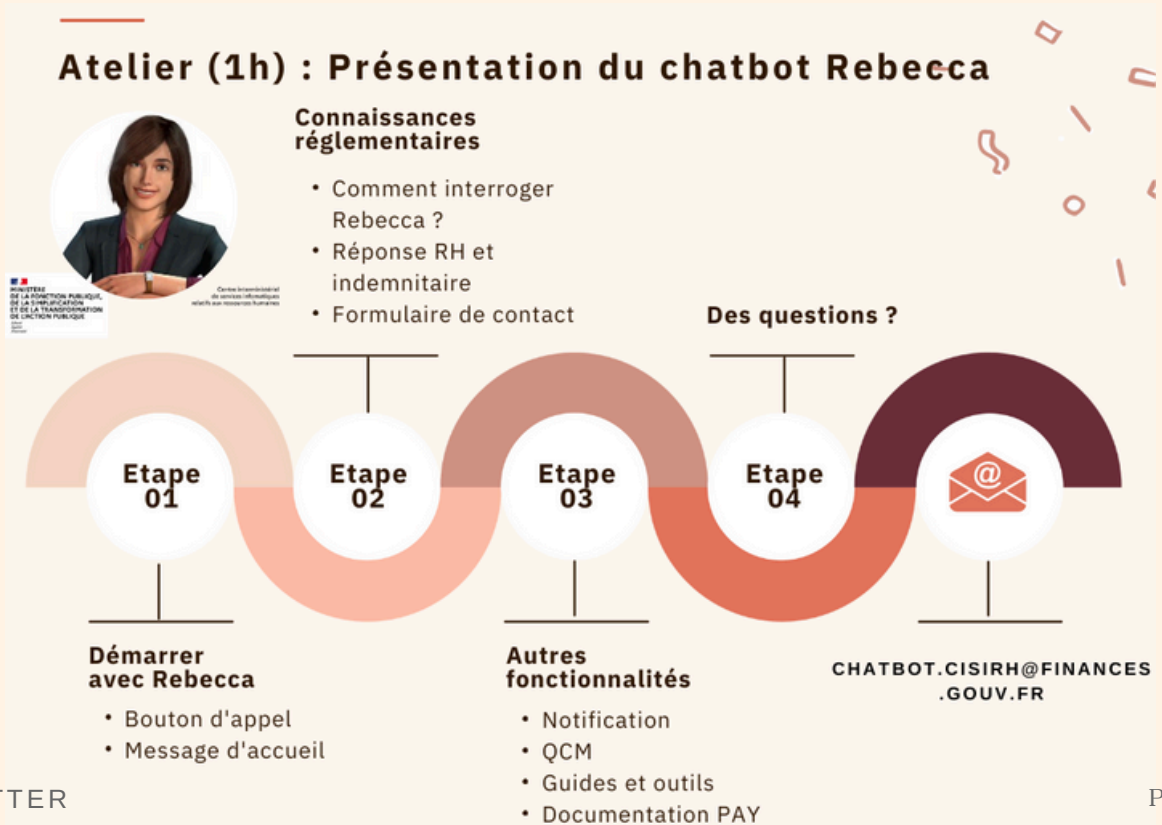
Cette présentation était réservée aux **adhérents de l'AMUE** (*agents des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche*).

Le CISRH remercie une nouvelle fois l'AMUE pour sa confiance.



## Planifiez notre intervention dans votre structure !

Si vous aussi, vous souhaitez que vos **gestionnaires** bénéficient d'une **présentation du chatbot Rebecca**, n'hésitez pas à nous **contacter** à l'adresse suivante : [chatbot.cisrh@finances.gouv.fr](mailto:chatbot.cisrh@finances.gouv.fr) ! Cette présentation peut avoir lieu dans vos locaux pour Paris ou en visioconférence.





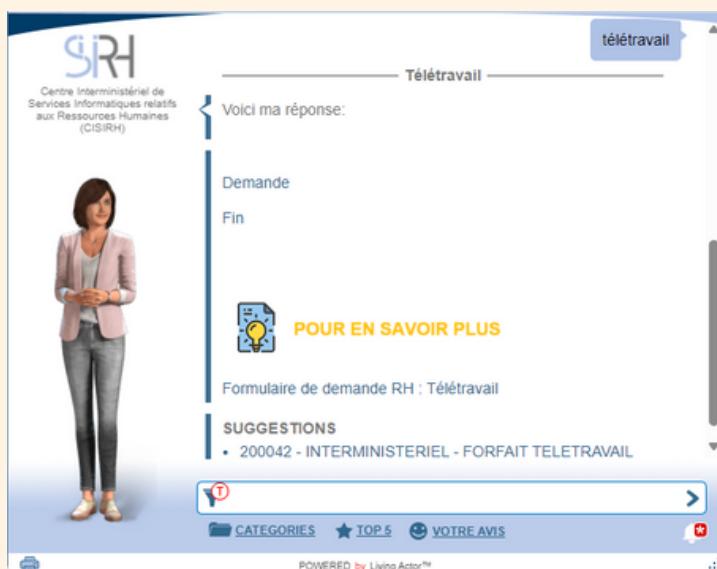
# Les ministères et leurs établissements publics ont jusqu'au 31 décembre pour passer à la nouvelle interface, après il sera trop tard !

A partir du **1er janvier 2025**, l'ancienne interface ne sera **plus disponible**.

Vous vous posez des **questions** sur la démarche à suivre pour passer à la nouvelle interface.

**Écrivez-nous** à l'adresse suivante : [chatbot.cisirh@finances.gouv.fr](mailto:chatbot.cisirh@finances.gouv.fr) nous vous expliquerons en détail l'**action requise par les équipes techniques de votre structure**.

## Ancienne interface



## Nouvelle interface

